INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue au Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Roxanne Caron
Madame Laurence Martel	Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Romain Bergeron	Madame Huguette Tremblay

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2020/01-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2020/01-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant au point « Affaires nouvelles » :

a) Porte de garage – caserne incendie

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2020/01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées tenues les 16 et 18 décembre 2019 soient acceptés.

2020/01-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2020/01-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 52 059,11 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 décembre 2019 d'une somme de 78 381,19 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 130 440,30 $.

2020/01-06

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Formules Municipales No 5614-MST (r-LA 792)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes rendus suivants soient acceptés comme dépôt :

Comité vigilance du LET de Ragueneau	2019-04-30
Comité communauté en santé	2019-12-10

2020/01-07

LOCATION SALLE Nº 122 DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN – TIRAGE AU SORT

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont donné leur nom pour la réservation de la salle nº 122 du Centre communautaire Édouard-Jean pour la période des Fêtes 2020-2021 :

26 décembre 2020 :	Marthe Gagné		
31 décembre 2020 :	Charles-Henri Gagnon	Fernand Imbeault	Jérémie Gagnon
	Marie-Hélène Dion		
1er janvier 2021 :	Rodrigue Girard	Rosanne Girard	Léandrus Desbiens
	Suzanne Harvey	Ghislain Harvey	Colette Imbeault
	Cyrille Girard	Linda Jean	Raynald Imbeault
	Murielle Imbeault	Monique Jean	

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé au tirage au sort pour la location du 24 décembre 2020 au 2 janvier 2021 lors de la tenue de cette assemblée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit allouée la salle nº 122 du Centre communautaire Édouard-Jean comme suit :

26 décembre 2020 :	1 : Marthe Gagné		
31 décembre 2020 :	1 : Jérémie Gagnon	2 : Charles-Henri Gagnon	3 : Fernand Imbeault
1er janvier 2021 :	1 : Monique Jean	2 : Linda Jean	3 : Colette Imbeault

Il est également résolu de rembourser les personnes n'ayant pas été sélectionnées lors du tirage au sort.

2020/01-08

PLAINTES, REQUÊTES OU DEMANDES — ANNÉE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, dépose la liste des « Plaintes, requêtes ou demandes » présentées au bureau municipal au cours de l'année 2019.

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des « Plaintes, requêtes ou demandes 2019 » soit acceptée comme dépôt.

2020/01-09

ADHÉSION ANNUELLE 2020

a) ADMQ

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de :

I) 853 $ (plus taxes) pour l'adhésion annuelle 2020 (incluant assurances) à l'ADMQ pour Marie-France Imbeault;

II) 477 $ (plus taxes) pour l'adhésion annuelle 2020 à l'ADMQ pour Annik Girard.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

b) Tourisme Côte-Nord Manicouagan

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 1 262,88 $ (plus taxes applicables) pour l'adhésion 2020 à Tourisme Côte-Nord Manicouagan.

2020/01-10

DEMANDE D'UTILISATION DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir un bail de location à des fins communautaires pour un abri servant de refuge aux randonneurs sur le territoire public;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation d'utilisation du territoire public doit être faite afin d'obtenir un bail de location;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à déposer une demande d'utilisation du territoire public à la MRC de Manicouagan et à signer tous les documents s'y référant;
2. d'autoriser tous les frais reliés à la demande.

2020/01-11

APPUI AU PROJET DE REFUGE BIOLOGIQUE – SENTIER DE LA RIVIÈRE-AUX-ROSIERS – MRC MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Manicouagan d'implanter un refuge biologique dans le secteur de la Rivière-aux-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de conservation que la MRC désire émettre à ce secteur cadre avec les investissements consentis aux sentiers de la Rivière-aux-Rosiers et permettra de conserver la partie incluse de celle-ci enclavée à l'intérieur d'une forêt protégée des interventions humaines;

CONSIDÉRANT QUE cela rejoint la vocation récréotouristique de la règlementation de la Municipalité et la volonté de maintenir exempte de nouvelles interventions cette forêt;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'implantation de refuge biologique dans le secteur de la Rivières-aux-Rosiers par la MRC de Manicouagan.

2020/01-12

AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR LE LOT 5 148 757

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise R & G St-Laurent inc. effectue des travaux d'enrochement des berges;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ces travaux l'Entreprise doit construire un chemin lui permettant d'accéder au site des travaux en passant sur le terrain de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de l'Entreprise pour la construction d'un chemin d'accès et d'un droit de passage temporaire sur le lot 5 148 757;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser l'Entreprise à construire un chemin d'accès sur le lot 5 148 757;
2. d'autoriser un droit de passage temporaire à l'Entreprise sur lot 5 148 757;

Formules Municipales No 5614-MS1 (rLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer les documents nécessaires à la transaction.

2020/01-13

AUTORISATION DE FORMATION

a) Créances municipales (vente pour taxes)

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Annik Girard à assister à la formation « Créances municipales (vente pour taxes) » offerte par ADGMRCQ qui se tiendra à Forestville le 20 février 2020 au coût de 402,41 $ (taxes incluses).

Il est également résolu que les frais de déplacement soient remboursés conformément au règlement en vigueur.

b) Programme de qualification des opérateurs en eau potable

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Jisca Tremblay à assister une formation sur l'eau potable qui se tiendra à Baie-Comeau en mars prochain et de payer les frais associés à cette formation.

2020/01-14

OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN

a) Approbation – budget 2019 révisé

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget 2019 de l'Office d'habitation de Manicouagan tel que révisé par la Société d'Habitation du Québec en date des 3 et 6 décembre 2019 soit accepté (contribution municipale révisée en date du 3 décembre : 20 669 $; contribution municipale révisée en date du 6 décembre : 21 869 $).

b) Approbation – budget 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2020 de l'Office d'habitation de Manicouagan (revenus : 74 276 $, dépenses : 122 543 $, déficit : 48 267 $) soient acceptées. La quote-part de la municipalité représente un montant de 4 826 $.

2020/01-15

OFFRE DE SERVICE TDA – MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES - RÉVISION DE L'ÉTUDE DES CHARGES ET DÉBITS PRÉLIMINAIRE

CONSIDÉRANT les démarches entreprises dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape à réaliser est la révision de l'étude de préfaisabilité des charges et débits préliminaire en fonction des commentaires reçus du MAMH et du MELCC;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires du Groupe-Conseil TDA pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Groupe-Conseil TDA d'un montant de 20 000 $, payé à même la subvention *PRIMEAU*, pour la révision de l'étude des charges et débits préliminaire jusqu'à la production de la demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2020/01-16

RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL – MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT la résolution nº 2017/12-09 concernant les responsabilités des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à cette liste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que les modifications suivantes soient apportées :

- Roxanne Caron est nommée responsable du Comité consultatif d'Urbanisme en remplacement de Claude Lavoie;
- Claude Lavoie est nommé responsable du comité de gestion du Camping/Marina Outardes 2.

2020/01-17

DEMANDES DE DON

a) Comité du 8 mars et Comité de la MMF

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 100 $ soit alloué aux Comité du 8 mars et Comité de la MMF (chèque émis au nom de *Groupe Femmes en mouvement*) comme appui financier pour leurs activités du 5 mars prochain en lien avec la *Journée internationale des droits des Femmes* proclamée chaque année le 8 mars.

b) École Sainte-Marie

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 250 $ soit alloué à l'école Sainte-Marie en soutien financier pour le projet « Une classe grandeur nature ».

2020/01-18

CAMPING/MARINA OUTARDES 2

a) Création du comité de gestion

ATTENDU QU'entre la Municipalité de Ragueneau et l'Association de Camping/Marina Outardes 2, aucun bail n'a été renouvelé;

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2020, le Camping/Marina Outardes 2 est sous l'entière responsabilité de la Municipalité de Ragueneau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau désire créer un comité de gestion pour structurer et orienter la gestion du Camping/Marina Outardes 2;

ATTENDU QU'en conformité avec les principes législatifs applicables, soit les articles 82 et suivants du *Code municipal du Québec*, tout conseil municipal peut créer des comités composés d'autant de membres qu'il est convenable de le faire en leur attribuant des pouvoirs spécifiques en lien avec les attentes et objectifs que les comités peuvent avoir;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau désire créer un comité de gestion composé de 5 personnes qui aura pour mission de veiller au bon fonctionnement du Camping/Marina Outardes 2 et qu'elle est en droit de le faire;

ATTENDU QUE le comité de gestion doit être régi par des missions bien spécifiques, soit :

- promouvoir la protection de l'environnement du bassin Outardes 2 ainsi que son développement économique;

Formules Municipales No 5614-MS1 (F-LA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- stimuler et organiser des activités en lien avec le Camping/Marina Outardes 2 tant sur le territoire du camping et de la marina qu'à l'extérieur de ce territoire;
- favoriser la concertation et le travail d'équipe entre les membres du comité de gestion qui seront nommés par le conseil municipal;
- assurer le maintien, l'entretien des lieux et des services qui seront desservis et offerts pour tout utilisateur du camping et/ou de la marina;
- s'assurer que tout profit généré par le Camping/Marina Outardes 2 seront utilisés à des fins de bon fonctionnement et de la qualité des services offerts;
- veiller à ce que l'admissibilité des membres/utilisateurs du camping et/ou de la marina se fasse de manière impartiale et conforme aux exigences procédurales qui seront adoptées par le comité de gestion et approuvées par le conseil municipal;
- promouvoir le Camping/Marina Outardes 2 de manière à ce que l'image projetée soit positive, invitante, publique et non discriminatoire;
- veiller à ce que le Camping/Marina Outardes 2 bénéficie d'une publicité permettant à tous et toutes d'en connaître existence et les services offerts;
- s'assurer que tout membre/utilisateur des lieux soit satisfait de leur passage et puisse faire part de leur commentaire à l'administration et au comité de gestion;
- s'assurer qu'aucune violence tant physique que psychologique ne soit tolérée sur les lieux et que tous en soient dûment informés;
- s'assurer que les tarifs soient compétitifs et adaptés aux services offerts;
- assurer une présence physique sur les lieux, lorsque requis et conformément au règlement.

ATTENDU QUE le comité de gestion doit rendre des comptes de sa gestion au conseil municipal par le biais de procès-verbaux de ses réunions transmis dans les 30 jours et par des rapports financiers et d'opération transmis le deuxième lundi du mois de mai, juin, juillet, août, octobre et décembre de chaque année;

ATTENDU QUE le comité de gestion doit adopter un calendrier annuel de rencontres et doit le respecter;

ATTENDU QUE le comité de gestion doit mettre sur pied une manière de procéder pour recueillir tout commentaire, opinion et plainte des utilisateurs/membres des lieux;

ATTENDU QU'un coordonnateur est nommé par la Municipalité;

ATTENDU QUE le coordonnateur du comité de gestion est un salarié de la Municipalité qui a la responsabilité de mettre en application les orientations et les décisions prisent par le comité en plus de s'occuper et de veiller à ce que la communication entre le comité de gestion et le conseil municipal se fasse de manière adéquate, efficace et sans aucune ambiguïté;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion sont nommés par le conseil municipal, choisi de manière impartiale et qu'ils ne doivent être en aucun cas en conflit d'intérêts avec la mission du comité de gestion et qu'aucun intérêt personnel ne doit suppléer aux intérêts collectifs du Camping/Marina Outardes 2;

ATTENDU QUE le coordonnateur doit assister aux réunions du comité de gestion, mais n'a aucun droit de vote;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le comité de gestion est composé d'un élu, de l'inspecteur municipal, d'un représentant de la direction de la municipalité et de deux utilisateurs (camping et quai);

ATTENDU QU'aucun versement de rémunération n'est attribué aux membres du comité de gestion outre les sommes accordées aux élus siégeant à des comités et aux employés municipaux;

ATTENDU QUE tout membre du comité a droit d'être entendu auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit d'intervenir en tout temps auprès du comité de gestion sur tout aspect nécessaire;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion sont nommés pour une durée déterminée de 2 ans et que le renouvellement des mandats est fait par décision du conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de gestion peut être renouvelé selon le vouloir de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut mettre fin prématurément au mandat d'un des membres du comité de gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit une enveloppe budgétaire annuelle en lien avec le Camping/Marina Outardes 2 et que le coordonnateur doit s'assurer du respect du budget;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un comité de gestion composé de 5 membres soit créé pour veiller à la bonne administration et structure du Camping/Marina Outardes 2. En conformité avec les exigences législatives applicables ainsi que toute exigence procédurale exigée par le conseil municipal, le comité de gestion doit s'assurer d'agir en tout temps de manière conséquente avec ces exigences.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si ici au long récité et constitue les objectifs, pouvoirs et obligations du comité de gestion du Camping/Marina Outardes 2.

b) Nomination des membres du comité de gestion

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que le comité de gestion du Camping/Marina Outardes 2 soit composé des personnes suivantes pour la période de janvier 2020 à décembre 2021 :

Claude Lavoie, conseiller municipal
André Gagnon, inspecteur municipal
Annik Girard, représentante de la direction de la Municipalité
Jacques Gaudreault, représentant les utilisateurs du quai
Martin Caron, représentant les utilisateurs du camping

c) Nomination d'un coordonnateur

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Médérick Gagnon à titre de coordonnateur du comité de gestion du Camping/Marina Outardes 2.

2020/01-19

LOCATION DU LOCAL 104-A DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le local 104-A du Centre communautaire Édouard-Jean est loué à l'Association Marie-Reine au montant annuel de 600 $ (résolution 2001/04-20);

Formules Municipales No 5614-MS1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le local a été agrandi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers de louer le local 104-A aux associations suivantes : Association Marie-Reine, Chevaliers de Colomb et Club Fadoq au montant annuel de 350 $ chacun à compter de 2020 et que, à moins d'avis contraire, le bail soit reconduit chaque année au même tarif.

2020/01-20 **AFFAIRES NOUVELLES**

a) Porte de garage – caserne incendie

CONSIDÉRANT QU'une des portes de garage de la caserne est endommagée;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Yves-Marie Caron au montant de 2 536 $ pour la réparation et 5 030 $ pour le remplacement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au remplacement de la porte au coût de 5 030 $ (plus taxes applicables) payé à même le surplus accumulé.

2020/01-21 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2020/01-22 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2020/01-23 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 20.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.